

**En France**, la gestion des délinquants sexuels, dont les pédocriminels, repose sur un ensemble de mesures légales, judiciaires et médicales visant à prévenir les récidives et à protéger les victimes potentielles. Les peines varient en fonction de la gravité des faits, allant de plusieurs années d'emprisonnement à la réclusion criminelle à perpétuité dans les cas les plus graves. Les condamnés pour des infractions sexuelles peuvent être soumis à une surveillance judiciaire à leur sortie de prison. Cette mesure peut inclure des obligations de soins, une interdiction de travailler avec des enfants et des restrictions de déplacement. Si le système français est globalement inefficace, notamment quant au taux très élevé de classements sans suite ou sur le manque de moyens pour assurer réellement les soins, les intentions sont clairement en faveur d'un enfermement et d'une prise en charge sanitaire des coupables. D'autre part, les erreurs judiciaires ou les récidives reçoivent souvent un écho médiatique.

**En Albanie**, par exemple, le traitement des délinquants sexuels est assez improbable. Selon une enquête menée par le centre albanais MediaLook sur les crimes contre les enfants de moins de 14 ans pour la période 2010-2019, environ 98 pédophiles ont retrouvé leur liberté pendant cette période. Parmi ces personnes ayant commis des crimes sexuels, aucune n'a été identifiée par le système judiciaire comme pédocriminelle et aucun traitement médical n'a été proposé pendant ou après avoir purgé leur peine. En Albanie, le système judiciaire ne parvient pas à gérer correctement le traitement de ces affaires. Les personnes ayant commis des crimes sexuels contre des enfants ne sont ni préparées à réintégrer la société, ni aidées à éviter de récidiver.



## ■ Comment expliquer ce problème ?

Le système judiciaire albanais ne parvient pas à trouver de solution adéquate pour répondre à ce fléau. D'une part, au niveau de la surveillance, il leur est impossible d'assurer un suivi efficace en raison du manque de ressources humaines. La section de la capitale chargée de lutter contre la violence domestique et la maltraitance des enfants ne dispose que de deux policiers pour surveiller 48 pédocriminels.



D'autre part, aucun suivi médical n'est proposé aux pédocriminels. Le système judiciaire et d'autres structures étatiques se contentent de s'occuper des enfants victimes, sans proposer de traitements adéquats aux criminels. En dix ans, une seule demande d'expertise pédocriminelle a été faite, et aucun cas de traitement médical obligatoire n'a été prononcé.

Les agences et autres institutions d'enquête en Albanie peinent également à lutter contre les crimes sexuels sur enfants et les contenus illégaux

sur Internet. Entre janvier 2014 et juin 2019, 128 enquêtes ont été ouvertes, dont 12 ont été classées sans suite et seulement deux ont conduit à des poursuites judiciaires. Ce qui signifie que seulement 1,56 % des cas ont abouti à l'identification et à la condamnation de l'agresseur, un pourcentage très faible qui illustre très bien les difficultés rencontrées par les agences criminelles en ligne face à ces crimes.

### ▪ **Quelles conséquences pour les enfants ?**

Sans suivi médical durable ni réhabilitation, les prédateurs sexuels répètent leurs crimes, constituant ainsi une menace persistante pour les enfants en Albanie. Il est alors clair que le système judiciaire albanais présente de nombreux défauts en matière de lutte contre la pédocriminalité. Ces derniers se contentent de condamner et de dissuader temporairement les agresseurs, qui ont tendance à récidiver, sans exiger de traitement médical.



Dans 50 % des décisions de justice albanaises rendues au cours des dix dernières années concernant des infractions pénales contre des enfants de moins de 14 ans, plus de 25 % des pédocriminels ont été reconnus récidivistes par les institutions d'enquête. L'autre groupe d'agresseurs sexuels d'enfants doit être considéré comme potentiellement récidiviste tant qu'ils ne reçoivent pas de soins médicaux. Cela signifie que 98 agresseurs d'enfants qui ont retrouvé la liberté représentent un danger considérable pour les enfants dans les quartiers et les zones où ils vivent.

**Discussion :** *Il est crucial pour tous les systèmes judiciaires de mettre en place des condamnations appropriées et une surveillance post-carcérale rigoureuse afin de dissuader les délinquants potentiels et de réduire le risque de nouvelles agressions. Une gestion adéquate de ces condamnations inclut souvent des traitements médicaux et psychologiques pour les agresseurs, ce qui peut aider à traiter les troubles paraphiliques et à réduire les risques de récidive. En instaurant un cadre légal et des mesures punitives claires, la sécurité des enfants, qui sont les membres les plus vulnérables de la société, est mieux assurée.*

**Rédigé par Lenna Loubière**

## Source

- <https://www.medialook.al/the-justice-system-in-albania-unprepared-for-pedophilia-98-child-sexual-abusers-regain-freedom/>